

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 25 (1934)

Artikel: Berne
Autor: Marchand, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de la Suisse romande.

Berne.

Université de Berne. — Le centenaire de l'Université a été célébré avec dignité et enthousiasme. Le peuple bernois, d'habitude si froid, en a manifesté une grande joie et un orgueil bien légitime, car son *Alma mater* voit sa renommée s'étendre de plus en plus non seulement en Suisse, mais bien aussi dans tous les pays du monde. La veille de la fête, un grand nombre d'invités parcouraient les rues de la ville fédérale richement pavoisées et ne pouvaient s'empêcher d'admirer l'originalité des arcades, le style sobre mais esthétique des bâtiments, le bon goût des constructions scolaires, le nouveau bâtiment de l'Université, le palais du Parlement et les deux palais fédéraux, et surtout le panorama de la ville depuis le Schänzli.

Le 3 juin, peu après neuf heures, les représentants des autorités, les délégués des diverses universités, le corps professoral de l'Université jubilaire prirent rendez-vous au Casino d'où ils se rendirent en cortège à la cathédrale. On y remarquait la délégation du Conseil fédéral composée de MM. Pilet, Minger et Etter, le Gouvernement bernois au complet, les chefs des Départements de l'Instruction publique et les délégués du Grand Conseil bernois, des Ecoles normales et de l'Ecole cantonale de Porrentruy, les représentants des autorités municipale et bourgeoise de la ville de Berne, ceux de l'armée, du Tribunal fédéral, les membres du Tribunal cantonal, les représentants des universités étrangères de dix-huit pays dans leurs costumes d'apparat et les professeurs de l'Université de Berne, parmi lesquels, trois dames.

A la cérémonie officielle, le professeur Ph. Thormann, recteur de l'Université de Berne, fondée en 1834, issue sans doute de l'établissement supérieur de 1528, parla de la liberté d'enseignement universitaire qui doit s'élever de plus en plus dans les régions sereines de l'idéal. Ce n'est qu'en s'appuyant sur ce principe

qu'une université peut gagner en renommée et il est réconfortant de constater que la loi de 1834, pierre angulaire de l'*Alma mater bernensis*, est en vigueur encore. A sa fondation, l'Université comptait 187 étudiants. A cette heure, le nombre varie entre 1900 et 2000. En raison des temps troublés de 1847 à 1848, les cours furent suivis par 124 étudiants. Actuellement, les étudiantes forment le 12,5 % de la jeunesse universitaire. Les facultés ont passé de quatre à sept. Trente instituts, cliniques, laboratoires et établissements spéciaux sont rattachés à l'Université. M. Thormann n'oublia pas de souhaiter la bienvenue aux invités et il dit sa reconnaissance au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour sa sollicitude envers l'*Alma mater bernensis*.

M. le Dr Rudolf, directeur de l'Instruction publique, parla au nom du peuple bernois dont il apporta le salut et les vœux. Nature un peu froide, sèche, mais riche en pensées originales et généreuses, profondes aussi, M. Rudolf remercia l'Université des services rendus au peuple bernois qui ne pourra mieux témoigner sa reconnaissance au canton qu'en se tenant à l'écart de la politique et en suivant la voie de la science et, moi, j'aurais ajouté de la morale, car dans le monde fatigué de tout, à quoi sert la science que l'on donne partout à profusion si l'on oublie la parole si connue de Rabelais ? « La Suisse, continua M. Rudolf, est un petit Etat où, grâce à ses universités, ses enfants peuvent y puiser une culture qui les rend aussi éclairés que ceux des pays étrangers. Les universités suisses n'ont pas failli à leur tâche car ce sont des foyers de recherches scientifiques qui ne peuvent remplir leur mission que dans une atmosphère de liberté, » et il a la ferme persuasion que durant le nouveau siècle qui commence l'*Alma mater bernensis* continuera à être une maison de lumière à tous les points de vue. Elle est au service de l'Etat, mais les vérités qu'elle énonce doivent dépasser le cadre strict et passager d'un régime ou d'un parti... Les régimes peuvent s'écrouler, mais la science et ceux qui la servent ne doivent pas succomber à leur disparition. La démocratie bernoise l'a compris d'instinct. Il est peu de cas où, par suite de poussées politiques, des professeurs aient dû abandonner leur chaire. En servant la science et la libre recherche, le clerc sert indirectement la cause de son pays. Ni l'Etat ni les Eglises n'ont le droit de limiter l'horizon scientifique ou de restreindre le champ des recherches, même les plus audacieuses. Le libéralisme pris dans son sens philosophique doit rester la caractéristique du climat académique.

Vinrent ensuite de nombreux orateurs qui apportèrent leurs vœux à l'Université. Citons parmi eux le professeur von Meyenbourg, recteur de l'Université de Zurich, le mandataire des univer-

sités suisses ; le professeur Fischer, celui des universités allemandes ; le professeur Abel, prorecteur de l'Université de Vienne et des établissements supérieurs d'instruction de l'Autriche, qui prononça un discours d'une profondeur et d'une richesse de pensée remarquables ; le ministre de l'Argentine, de l'Université de Buenos-Ayres. Le professeur Roussy, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, parla au nom des universités françaises. Les souhaits et les félicitations des universités anglaises et canadiennes furent exprimés par le professeur Zimmern de l'Université d'Oxford, qui releva dans son discours que les universités anglaises modernes sont issues du libéralisme, car la science ne peut grandir que sous l'égide de la liberté qui contribue à la grandeur des universités de son pays. Le professeur Ster Busman apporta le salut des universités hollandaises ; le professeur Kramer, celui des universités de la Suède et du Danemark, le professeur de Saussure, celui des universités des Etats-Unis...

Les discours terminés, les délégués des universités transmirent les adresses de vœux et de félicitations et remirent les cadeaux dont ils étaient porteurs, puis les doyens des diverses facultés firent part de la nomination de vingt-six personnalités suisses et étrangères qui reçurent le titre de docteur *honoris causa*.

La cérémonie de la cathédrale, très prenante, prit fin par le *Cantique suisse* chanté par l'assistance, par des productions du professeur Graf, organiste, celles des « Berner Singstudenten » et de la « Liedertafel ».

Laissons de côté le banquet officiel servi au Casino lequel comptait 500 couverts et était offert par le Gouvernement bernois, banquet au cours duquel on entendit encore quelques discours. Le pittoresque cortège de l'après-midi, formé des membres de toutes les sociétés d'étudiants, jeunes et vieux, parcourut les rues principales de la ville et défila devant le président de la Confédération et de nombreux invités.

Malgré quelques averses, l'excursion à Interlaken termina joyeusement les fêtes du centenaire. Deux trains du Loetschberg conduisirent les participants jusqu'à Thoune et des bateaux spéciaux les emmenèrent à Interlaken. Le banquet de midi fut servi dans sept grands hôtels et le Kursaal les retint quelques heures encore en leur offrant un concert de choix.

Ce fut une fête magnifique en tout point. L'excellent accueil de la ville, le cortège pittoresque aux flambeaux du vendredi soir, l'illumination de l'Université et du Musée historique, la séance solennelle en la cathédrale, dont la haute tenue littéraire et scientifique fit une si vive impression sur l'auditoire, l'hymne de gloire

au libéralisme que d'aucuns voudraient enterrer à tout jamais, la joie qui se lisait sur tous les visages, grâce à un souffle de renouveau spirituel qui rajeunissait les cœurs, le bonheur de retrouver des amis qu'on n'avait pas revus depuis de longues années, tout cela faisait oublier pour un moment les soucis de l'heure et donnait l'espoir de jours meilleurs.

Ne convient-il pas aussi de relater qu'une collecte faite dans le canton en faveur de l'Université, pour l'aider dans les recherches scientifiques, a produit la somme de cinq cent mille francs ? Ce cadeau princier est la preuve éclatante de l'attachement du peuple bernois à son Université, la marque certaine de la bienveillance qui l'anime en faveur de sa plus haute école, de la confiance qu'il lui témoigne, de sa résolution à lui consentir tous les sacrifices pour qu'elle continue à grandir en profondeur de pensées, en puissance de vérités scientifiques et en noblesse de beautés morales.

Ecoles normales du Jura. — La polémique engagée par trop longtemps au sujet du Château de Porrentruy a pris fin. L'Ecole normale des instituteurs continuera d'utiliser ses locaux et, désormais, tout le bâtiment qu'elle occupe en partie depuis 1837 lui appartiendra. Le directeur pourra fermer son établissement quand bon lui semblera et il ne sera plus l'esclave d'un accord boiteux entre l'Etat et je ne sais qui, accord qui pouvait être suffisant il y a cinquante ans, mais plus aujourd'hui. L'ancien directeur en souffrit beaucoup, car pendant les vacances sa compagnie ou lui-même était attaché au rivage. Les musées de l'Ecole cantonale qui se trouvaient dans le bâtiment de l'Ecole normale étaient visités par de nombreuses sociétés qui circulaient dans la maison, s'introduisaient même où ils n'avaient rien à voir et occasionnaient des ennuis à des gens qui ne demandaient qu'à vivre en bonne harmonie entre eux. D'ailleurs, M. le directeur des Travaux publics, citoyen intelligent et énergique, mais non têtue, ce qui dénoterait chez lui un signe de faiblesse, vit bien que rien ne militait en faveur du transfert de l'Ecole normale au château. Séparer deux établissements d'instruction publique comme des personnes en avaient l'intention et empêcher ainsi des élèves de même âge de se connaître, de s'estimer, de s'aimer; oublier qu'un jour des professeurs pourraient enseigner dans les deux écoles et utiliser les mêmes cabinets de physique et de chimie; fermer pour ainsi dire le jardin botanique et les serres aux jeunes gens de l'Ecole normale, car après dix-huit heures la grille n'est plus ouverte; obliger les futurs instituteurs et leurs maîtres à monter au château par des chemins pénibles, surtout

en hiver ; les loger dans des classes exiguës, mal éclairées par suite de l'épaisseur des murs, les obliger à vivre presque comme des reclus sur une colline déserte, qui a son charme, il faut le reconnaître, et les empêcher de limer leur « cervelle contre celle d'autrui », était-ce avoir une saine compréhension des questions éducatives ? Si le château convenait aux princes-évêques de Bâle, si l'hospice des vieillards, aujourd'hui à St-Ursanne, et l'orphelinat fermé depuis 1930 y trouvaient convenance, si l'Ecole d'agriculture du Jura y passa quelques années et se hâta d'en sortir pour aller habiter un palais à Courtemelon, près de Delémont, qui répondait à ses besoins et à ses aspirations, était-ce une raison de traiter l'Ecole normale en Cendrillon et de lui dire : « Ce que d'autres n'ont plus voulu doit te convenir à tous les points de vue ? »

Grâce au calme de l'ancien directeur de l'Ecole normale, à sa volonté froide de lutter contre cette hérésie pédagogique, en causant avec les autorités pour leur faire toucher du doigt leurs erreurs et, malgré le travail peu aimable de gens qui pensaient qu'il était bon, voire nécessaire, de mettre à la raison ces régents turbulents, car la plupart des membres du corps enseignant du Jura et la Commission des Ecoles normales du Jura, sauf son président, ne voulaient rien savoir du château ; grâce à la Direction des Finances qui faisait grise mine à ce projet et à la Direction de l'Instruction publique qui n'en était pas enchantée, le Conseil exécutif, sur les instances aussi de M. le Dr Virgile Moine, directeur actuel de l'Ecole normale, proposa au Grand Conseil de transférer au château les autorités du district, de transformer et de restaurer l'hôtel de Gléresse, — préfecture, — l'hôtel des Halles et le bâtiment des prisons, d'apporter des arrangements au bâtiment de l'Ecole normale, d'agrandir l'Ecole cantonale à condition que la ville de Porrentruy participe aux dépenses pour deux cent mille francs et l'Etat pour un million. Les citoyens de tous les partis, malgré la dureté des temps, votèrent avec enthousiasme la somme demandée par le gouvernement.

Tout est bien qui finit bien.

A Delémont et ailleurs encore, on parle de la démission du directeur de l'Ecole normale des institutrices, M. le Dr H. Sautebin, homme tout de douceur, de patience, bon et généreux, excellent éducateur, aimé des autorités, des élèves, de ses amis. Nous regretterions que M. Sautebin, taillé en robustesse, quittât l'enseignement en ce moment, car l'établissement qu'il dirige avec compétence a besoin encore de ses conseils, de ses leçons si fructueuses, de ses expériences pédagogiques toutes en hauteur de cœur et de saine raison.

Retenons ce qu'il dit dans un fascicule envoyé à ses collègues :

Ce printemps, la première série d'élèves qui a bénéficié du régime des quatre ans a quitté l'Ecole normale. Les neuf candidates ont réussi les dernières épreuves en obtention du brevet, complétant celles qu'elles avaient subies il y a un an. Comme la pléthore est bien atténuée dans le Jura, on peut espérer qu'elles ne tarderont pas à trouver des postes où elles pourront faire valoir la préparation plus complète qu'elles ont reçue.

Car, pour n'avoir pas embouché les trompettes de la Renommée, l'établissement qui a eu l'honneur de travailler à leur formation n'en a pas moins fait, depuis deux ans et surtout pendant cette dernière année, des pas de géant sur la voie du progrès — avec la collaboration, sans doute, des autorités, et ce, pour donner suite à la votation populaire fixant à quatre ans la durée des études. Il nous paraît indiqué que l'*Ecole bernoise*, muette jusqu'ici sur ce sujet, consacre quelques lignes à cette petite révolution.

Le point essentiel de toute la réforme est la séparation réalisée entre les études générales, d'une part, et la formation professionnelle, d'autre part. Pendant les trois premières années, les élèves peuvent se consacrer à leur culture personnelle, à leur développement intellectuel, moral et artistique, sans être interrompues, comme autrefois dès le début de la seconde année, par des stages répétés dans les classes d'application et par les préparations qu'ils nécessitaient. Aussi bien le niveau des études s'est-il élevé par le fait qu'on exige désormais des candidates à l'admission la connaissance des matières du programme des écoles secondaires.

L'horaire hebdomadaire a subi, de son côté, de notables améliorations. Il est combiné de telle sorte qu'à côté du jeudi après-midi de congé, le sacro-saint congé traditionnel, les élèves disposent d'un après-midi entier par semaine dont l'emploi est fixé comme suit par le plan d'études : « excursions dans un but sportif ou instructif, jeux de plein air, etc. ; recherches personnelles ; étude d'un sujet spécial, au choix de l'élève ; travaux de collections ; visites de musées, de classes, d'asiles, d'usines, etc. » On conçoit quel profit peuvent en tirer les jeunes normaliennes : enrichissement spirituel par un contact plus étroit avec la vie pratique, initiative dans les exercices d'assimilation, libre choix d'une spécialité cultivée en dehors des limites du programme sans le souci d'un examen au bout : applications judicieuses, en somme, des principes de l'école active. N'y a-t-il pas là, par surcroît, matière aussi à un beau développement du caractère ?

Les autres après-midi, les leçons cessent à quatre heures, à part les heures consacrées au piano. Et ce sont essentiellement des leçons de gymnastique, de chant, d'écriture et d'ouvrages, qui ne provoquent point une trop grande fatigue intellectuelle.

Les élèves disposent ainsi de beaucoup de temps pour la préparation de leurs leçons et pour leurs lectures.

Depuis trois ans, une innovation particulièrement appréciée est mise en vigueur : les élèves reçoivent régulièrement, durant toute la scolarité, des leçons d'anglais ou d'italien, toutes celles du moins qui ont commencé l'étude de ces langues à l'école secondaire. Grand avantage spécialement pour les futures maîtresses secondaires qui fréquenteront l'Université. On peut dire que l'Ecole normale est adaptée au mieux actuellement, sans perdre de vue sa mission essentielle qui est de former des institutrices primaires, à la préparation aux études universitaires, et ce dans des conditions particulièrement économiques, en vue de l'acquisition du brevet secondaire.

Les exercices physiques, de tout temps en honneur à l'Ecole normale, ont suivi le mouvement. Si les sports d'hiver n'ont cependant pas encore pu être pratiqués comme on le désirait, ils ont déjà des adeptes enthousiastes. Et en été, la belle place de gymnastique étant en même temps un court de tennis, les élèves peuvent s'y adonner au noble jeu de plus en plus à la mode chez nous.

La première classe jouit, comme on sait, du régime de l'externat. La quatrième année est spécialement consacrée à la formation professionnelle, sans cependant délaisser la culture générale, notamment en littérature française et en littérature allemande. Les leçons de pédagogie et de méthodologie tiennent une grande place dans le pensum hebdomadaire. Des conférences littéraires et pédagogiques sont prévues. L'horaire comporte évidemment aussi beaucoup d'exercices d'enseignement dans les deux classes d'application. Outre les stages que font ici à tour de rôle les futures institutrices, il se donne chaque semaine, et, pour le moment, quatre fois par semaine, alternativement par chacune d'elles, une leçon en présence de ses camarades, de la maîtresse et du directeur de l'Ecole normale. Ces leçons sont suivies d'une critique approfondie et d'un échange de vues. Véritable travail de laboratoire psychologique et pédagogique !

L'innovation la plus marquante, dans le domaine professionnel, a été le stage pratique, inauguré par la série sortante de ce printemps. Pendant trois semaines, en janvier, les neuf stagiaires ont tenu des classes à deux ou trois années scolaires dans diverses régions du Jura. Des directives leur avaient été données, ainsi qu'aux maîtresses intéressées chargées de les surveiller et de les conseiller, afin qu'elles eussent, dès le 3^e ou 4^e jour, toute la responsabilité de la tenue de la classe dans les moindres détails d'organisation ou d'ordre. L'expérience a été concluante : les futures institutrices ont reconnu elles-mêmes en avoir tiré grand profit.

Des visites de classes ont permis de faire d'utiles constatations chez des maîtresses expérimentées. Une visite, qui a suscité également un vif intérêt chez ces demoiselles, a été celle de l'Orphelinat, si bien tenu, du district de Delémont.

Les normaliennes de première classe sont exercées à la pratique des tests de Terman. Elles ont des tâches d'observation portant sur des élèves de l'école d'application et complètent leurs remarques par des épreuves de tests qu'elles font subir à leurs petits sujets. Elles confectionnent, travail qui leur plaît énormément, des jeux éducatifs ; font du pliage, du collage, du modelage, travaillent à la table à sable. Deux heures par semaine sont consacrées à ces travaux.

Mentionnons enfin, parmi les nouveautés, les cours de cuisine et d'économie domestique. L'Ecole normale ne possédant pas encore les installations nécessaires s'est entendue provisoirement avec l'Ecole d'agriculture de Courtemelon aux fins de pouvoir utiliser ses superbes locaux et installations culinaires. Et chaque lundi après-midi, nos futures institutrices se rendent à Courtemelon où, sous la direction d'une maîtresse compétente, elles apprennent l'art de préparer de bonnes soupes et des mets succulents qui eussent fait la joie du bonhomme Chrysale ; elles se perfectionnent en même temps dans la tenue du ménage et, précieux enseignement pour des institutrices dont la plupart seront appelées à vivre à la campagne, elles se familiarisent avec les secrets de la vie rurale par les visites qu'elles font aux diverses parties de l'établissement et du domaine.

La maîtresse d'hygiène les initie tout spécialement à la puériculture ; et

des visites à la pouponnière et à la crèche donnent à ce cours le précieux caractère pratique que l'on devine. Car sait-on que bien des élèves d'Ecole normale n'ont jamais vu de bébés dans l'intimité ?

Toute cette culture, tous ces enseignements, qui relèvent d'un féminisme de bon aloi et font équilibre à une formation trop livresque que le public a parfois critiquée jadis, préparent des maîtresses qui sauront s'adapter facilement aux milieux où elles seront appelées à faire carrière ; qui seront aptes à rendre des services très appréciables et à dispenser de judicieux conseils aux jeunes mamans ; elles pourront donner à leurs élèves du sexe une éducation qui, vouée sans doute avant tout aux besoins du cœur et de l'âme, à toute la gamme charmante des vertus féminines, saura les guider plus tard dans les sentiers prosaïques de la vie pratique.

Pour concrétiser toutes ces réformes et pour tenir compte de la quatrième année, il a fallu naturellement procéder à la revision du plan d'études de l'Ecole normale. L'ancien, modifié tacitement à travers les années, datait de 1887 ! Le corps enseignant, au cours de plusieurs séances, a élaboré un projet, provisoirement en vigueur pour trois ans, qui est soumis à l'examen de la Commission et à la sanction de la Direction de l'Instruction publique.

Les locaux de l'école ont été aménagés en harmonie avec les besoins nouveaux. La salle de physique, en particulier, dont les installations étaient des plus précaires, répond maintenant aux exigences les plus modernes de l'enseignement des sciences naturelles.

Des jardinets, comme champs d'expériences pour des leçons de botanique, seront mis à la disposition des élèves dès la rentrée du printemps.

Il est permis de conclure que l'Ecole normale de Delémont a accompli un bel effort pour se mettre à la hauteur de sa tâche, en un labeur ininterrompu et patient de plusieurs années ; elle espère, dans la confiance des autorités et des parents, pouvoir continuer à travailler de mieux en mieux au bien de l'école jurassienne et de notre chère jeunesse.

Ecole cantonale. — L'Ecole cantonale a perdu son recteur M. le Dr Alex Favrot. Travailleur infatigable, d'un calme à la Socrate, humaniste distingué, M. Favrot conduisait son école dans la voie du progrès. Tous ceux qui venaient frapper à la porte de son cabinet trouvaient accueil bienveillant. Les parents des élèves le quittaient avec un visage rasséréné, et les jeunes gens pris en défaut le savaient indulgent. La question de l'agrandissement de l'Ecole cantonale le préoccupait beaucoup, car il faut dire que cet établissement est très à l'étroit. Des élèves qui ne sont pas à leur aise ne travaillent pas avec plaisir et commettent des anicroches. Comment voudriez-vous que l'enseignement fût très fructueux, tout dévoués que sont les maîtres, quand les salles d'études sont insuffisantes ? Malgré cela, l'Ecole cantonale a conservé son prestige et la jeunesse qui en sort lui demeure fidèlement attachée.

M. Favrot saluait avec joie et reconnaissance l'agrandissement de l'Ecole cantonale. Aussi y travaillait-il avec ardeur et orgueil. M. Favrot, en même temps qu'il dirigeait son école, était secré-

taire de la Commission de l'établissement, caissier, proviseur et surveillant du jardin botanique, charges écrasantes qu'il remplissait de son mieux, sans murmurer jamais. Toutefois, depuis quelque temps, ses amis s'apercevaient que son corps s'amaigrissait, que son teint devenait de cire, que ses yeux perdaient de leur éclat. Un soir qu'il rentrait d'une répétition de l'orchestre de la ville, où il avait fait chanter son violon et ri avec ses amis, il tomba frappé par une attaque d'apoplexie. Cet excellent ouvrier, cet éducateur modèle n'était plus. M. Fritz Widmer, un fils de ses œuvres, fut appelé par le Conseil exécutif pour remplacer M. le Dr Favrot. Jeune encore, consciencieux, intelligent, ne reculant pas devant les tâches les plus ardues, ayant une haute idée de ses fonctions, M. Widmer sera le digne successeur de M. Favrot.

Il convient de dire encore que l'Ecole cantonale a fêté son 75^e anniversaire en décembre dernier et qu'à cette occasion M. le Dr Favrot a prononcé un discours de haute sagesse, de reconnaissance et d'espoir en l'avenir. Plus de trois cents personnes réunies dans la halle de gymnastique de l'établissement l'ont applaudi à tout rompre : « Il faut regarder vers l'avenir, réfléchir aux devoirs que l'école a à remplir, disait-il entre autres choses, au but magnifique auquel tous ses efforts doivent tendre, à l'admirable rôle qu'elle doit jouer. C'est au corps professoral qu'il appartient, en premier lieu, de continuer la tradition, et les nombreux amis de l'école lui conserveront toute leur sympathie, tout leur appui. »

M. le directeur de l'Instruction publique, dans une allocution pleine de saveur, d'aperçus originaux, de conseils judicieux, mais aimables, apporta le salut et les vœux du Conseil d'Etat.

Si l'Ecole cantonale est bien une nécessité pédagogique, elle est aussi, pour le canton de Berne, une nécessité de politique d'Etat.

En effet, poursuit M. le Dr Rudolf, Berne doit à sa minorité linguistique et territoriale de lui montrer qu'il comprend sa situation spéciale, et qu'il entend particulièrement respecter et sauvegarder le bien moral suprême qu'est sa langue. Et la meilleure preuve qu'il puisse fournir de ces sentiments au Jura, c'est de veiller avec sollicitude à son instruction publique et de donner à ses écoles un développement aussi étendu que possible, allant jusqu'au degré du gymnase.

Ce devoir moral, le canton de Berne en a eu pleine conscience jusqu'à présent, et l'a toujours pris fort au sérieux. Il est même allé si loin, à cet égard, qu'en 1877, lorsque fut supprimée l'Ecole cantonale allemande de Berne, le Collège de Porrentruy fut maintenu à titre d'établissement cantonal. Les personnalités responsables de l'époque, reconnaissant qu'un gymnase jurassien aurait de la peine de subsister comme simple école communale, jugèrent indiqué un régime exceptionnel, qui représentait une charge particulière pour l'ensemble du pays. Mais cette charge, nous la supportons de bon cœur, et l'assumerons volontiers à l'avenir également, nous autres

Bernois de la partie allemande du canton, si nous avons conscience que le Jura sait, de son côté, apprécier le sacrifice qu'elle implique. Mais, pour cela, il faut que le Jura lui-même témoigne par des actes, de l'estime en laquelle il tient son Ecole cantonale et, notamment, qu'il veille à ce qu'elle ne manque jamais d'élèves. Chaque année donc, il appartient aux Jurassiens de prouver à nouveau que cette institution est pour eux un besoin évident.

Et l'Ecole cantonale elle-même ? Que lui incombe-t-il ? Se maintenant toujours à la hauteur de l'œuvre pédagogique, elle doit témoigner en tout temps, par le travail qui s'accomplit chez elle, de sa capacité de soutenir victorieusement la lutte avec n'importe quel établissement concurrent. Il y a là, pour son corps enseignant, une tâche aussi éminente que lourde de responsabilité.

Mais l'Etat, à cet égard, a également un impérieux devoir, qui est d'assurer à l'Ecole cantonale les moyens matériels dont elle a besoin. Il ne saurait laisser l'établissement manquer de bâtiments, ni de matériel d'enseignement, ni d'appareils. Aujourd'hui précisément, alors que l'Ecole attend des pouvoirs publics un perfectionnement de son « outillage », l'Etat ne faillira pas à ses obligations. A notre vif regret, cependant, le problème n'est pas encore assez élucidé pour que nous puissions vous apporter, comme cadeau de jubilé, un projet d'extension de l'Ecole cantonale définitivement arrêté. Nous voulons néanmoins espérer que le jour n'est plus éloigné où ces plans pourront enfin être mis à exécution pour la réalisation d'une grande œuvre au succès de laquelle tous ceux qu'elle concerne, pourront travailler et contribuer dans la mesure de leurs intérêts.

M. le Dr Rudolf parle ensuite du but et de la tâche du Gymnase qui ne saurait avoir pour objet d'accumuler dans l'esprit des élèves une quantité de connaissances isolées. Il s'agit plutôt de donner à ces jeunes gens une culture générale harmonieuse et bien équilibrée, un mélange malaisément définissable de savoir et de sagesse ; en un mot, cet état d'intellect dont le ministre français de l'Instruction publique, Herriot, a dit un jour : « C'est cette formation qui reste quand on a tout oublié ».

L'étude de la langue maternelle et de l'histoire doivent rester à la base de la formation gymnasiale. Une autre branche que l'Ecole cantonale se doit de cultiver avec un soin particulier est l'allemand, tout comme à Berne une large place est réservée à l'étude du français ; car, comment le Bernois alémanique et le Jurassien pourraient-ils jamais apprendre à se connaître, si l'un ignore la langue de l'autre ?

Il faut aussi que le jeune homme de vingt ans apprenne que l'Etat est une machine construite pièce par pièce au cours des générations, extrêmement compliquée et délicate, à laquelle on ne saurait toucher à la légère, mais qu'il n'est pas moins indispensable de maintenir au niveau des temps. Il convient enfin de montrer aux jeunes gens, à la lumière des faits historiques, que les partis politiques sont une nécessité, mais que le bien de la collectivité doit toujours dominer les intérêts particuliers.

Cette dernière thèse, poursuit l'orateur, l'école doit l'affirmer par sa propre manière d'agir. On y pourra bien parler des partis, mais on n'y fera point de politique de partis. Le maître ne fera pas mystère de ses opinions politiques, non ; toutefois, il se gardera, comme il convient, de porter atteinte aux convictions adverses de ses élèves ou de leurs parents. L'école — et le Gymnase ne fait pas exception — doit être là pour chacun. Il n'en saurait être autrement dans un pays de scolarité obligatoire à titre général. Mais si l'école observe la réserve nécessaire en affaires politiques, elle est en droit d'attendre de tous les parents qu'ils lui confient leurs fils. L'Ecole cantonale de Porrentruy sera alors effectivement une école du Jura tout entier.

Eminente est la tâche de l'Ecole cantonale, et important est son rôle ; appelée à conduire d'une main sûre les futurs étudiants du Jura jusqu'au seuil des Universités et de l'Ecole polytechnique fédérale, elle doit constituer un lien entre toutes les régions du pays jurassien et en être le centre intellectuel. Pour accomplir sa tâche, cet établissement doit pouvoir compter sur la bonne volonté, sur les services dévoués de tous ceux auxquels tiennent à cœur l'esprit et la culture de leur petite patrie jurassienne.

En terminant son magistral discours, M. le Dr Rudolf présente les meilleurs vœux et les plus cordiales félicitations du gouvernement bernois :

Qu'à l'avenir également, l'Ecole cantonale de Porrentruy, en dépit des difficultés et des tempêtes, tienne toujours haut et ferme le drapeau du Savoir, de la Culture et du Patriotisme dans notre cher Jura !

C'est une sympathique ovation qui souligne la fin de cette allocution toute de sincérité et d'amour pour le Jura.

Au programme de la séance officielle figurait aussi la lecture de deux travaux, l'un de M. Guéniat, professeur, sur « L'activité scientifique de M. le Dr Koby », ancien recteur de l'Ecole cantonale, et le second de M. J. Beuret, professeur, sur « Les Etats-Unis d'Amérique vus par les écrivains français du XIX^e siècle à nos jours ». Ces deux études furent très goûtées et valurent des félicitations à leurs auteurs.

Nous laisserons de côté le banquet officiel, la représentation *Le chercheur d'or*, comédie fine, savoureuse, écrite par M. Camille Gorgé, à Berne, avec musique prenante, douce souvent, puissante parfois, de M. Monbovon, professeur, un compositeur de talent, élève de M. Weingartner, directeur du Conservatoire de Bâle ; nous ne parlerons pas non plus de la soirée dansante qui se prolongea bien avant dans la nuit, ni de la fondation d'une Amicale des anciens élèves de l'Ecole cantonale, mais nous ajouterons que l'Ecole cantonale et l'Ecole normale des instituteurs, ont servi à rapprocher le Jura de Berne qui en assure l'existence et

la prospérité. Elles ont su cultiver l'âme jurassienne et elles ont droit à la reconnaissance et à l'appui de tous les Jurassiens qui font passer l'intérêt de leur pays avant tout.

Ecoles primaires. — Rien de spécial à relater, à part la réduction temporaire des traitements du corps enseignant qu'il a subie sans trop se plaindre, car il a compris tout de suite que ce sacrifice était nécessaire pour aider l'Etat et les communes à faire honneur à leurs obligations. Il a assisté à de nombreux cours de perfectionnement, surtout de gymnastique, où il a montré belle humeur et ferme désir de contenter les organisateurs, en l'occurrence les inspecteurs et les moniteurs.

On peut dire qu'il fait honneur au Jura par la manière élevée qu'il a de comprendre et d'accomplir sa tâche, de donner le meilleur de son cœur aux enfants commis à ses soins, d'intéresser les parents à l'Ecole et de se dévouer à la bonne marche des sociétés de chant, de musique, de gymnastique et de tir. Heureux de constater que le peuple lui témoigne de la reconnaissance pour tout ce qu'il fait, récompensé par les nombreuses marques de sympathie qu'on lui accorde, fier de la grandeur et de la beauté de sa mission, le corps enseignant jurassien continuera de travailler dans le silence et le calme à donner ce qu'il a de meilleur à la jeunesse. Que voudrait-on de plus ?

Pourtant, avant de terminer notre travail, accordons un souvenir ému à François Fridelance, ancien maître à l'Ecole d'application de l'Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy, homme d'école accompli, dont se souviennent avec reconnaissance tous les instituteurs qui ont ensoleillé leur profession sous sa direction ; à René Girod, instituteur à Champoz, qui ne laisse que des regrets dans tous les milieux où il promenait sa belle intelligence et son dévouement ; à Paul Boder, instituteur à Bienne, dont le départ si brusque a fait une peine extrême à tous ceux qui pratiquaient son amitié.

Mentionnons encore la mort prématurée de M. Hermann Boder, maître de français et d'histoire au Gymnase de Bienne. Le soir venu, rentrant dans son cabinet de travail, il fut terrassé par une attaque d'apoplexie. Cet éducateur de talent allait soutenir et publier une thèse de docteur ès lettres sur Maurice Barrès, qu'il avait connu lors d'un séjour à Paris et dont il aimait passionnément les œuvres.

Le Jura perd en Boder un de ses meilleurs enfants et le corps enseignant un collègue aimable et dévoué. Il m'avait prêté son concours dans l'élaboration du nouveau plan d'études des Ecoles

primaires et c'était tout plaisir de l'avoir comme collaborateur, tant il mettait de l'ardeur et de l'enthousiasme dans son travail. Je pense qu'au séjour des ombres heureuses, Boder doit être content de ses collègues qui apprécient avec un intérêt toujours nouveau sa méthode originale d'enseigner l'histoire et la géographie.

Marcel MARCHAND.

Fribourg.

La loi qui régit l'école primaire fribourgeoise porte la date du 17 mai 1884. Notre canton aurait donc ce motif, au moins, de célébrer l'anniversaire d'un code scolaire qui, durant un demi-siècle, assura à notre enseignement populaire une marche résolument progressiste. Tout permet, au surplus, de supposer que cette loi détient le record de la pérennité parmi les vingt-cinq législations similaires de notre patrie.

L'exposé historique de ces prescriptions et de leur application quinquagénaire ne saurait, dès lors, être taxé de prétentieux au début de la chronique à laquelle l'*Annuaire* réserve, chaque année, le meilleur accueil et qui sera consacrée entièrement, aujourd'hui, à l'école primaire du canton de Fribourg, à ses annexes ainsi qu'à la principale institution où sont formés nos instituteurs.

La loi jubilaire fut soumise aux délibérations du Grand Conseil, au cours de ses sessions de février et de mai 1884. Comme nous l'avons écrit ailleurs ¹, l'avant-projet qui devait être proposé à notre corps législatif n'avait envisagé que la revision de quelques articles de la loi sur les écoles primaires et secondaires de 1874. Ce timide essai ne trouva point grâce devant le Conseil d'Etat qui, au début d'une nouvelle ère issue des élections générales de 1881, estimait que l'heure avait sonné de tenter la refonte sérieuse de l'organisation de l'enseignement primaire. On en signalait les nombreuses lacunes et, à tort ou à raison, on la rendait responsable des déficiences révélées par les épreuves pédagogiques du recrutement. Remis en chantier, l'avant-projet subit des retouches profondes et des adjonctions qui lui ont valu cette cohérence, dont avaient par trop manqué les dispositions scolaires antérieures.

L'opinion publique, en notre canton, s'était laissé impressionner par un postulat émis en Suisse allemande et revendiquant une application plus stricte de l'art. 27 de la Constitution fédérale.

¹ *Liberté* du 16 mai 1884.